Du quatorze thermidor an mil huit cent quarante-huit, à quatre heures du soir.

Acte de mariage de Joseph Joseph Marius Ginouvier, âgé de trente trois ans, né à La Garde, département du Var, le cinq du mois de mars mil huit cent quatre vingt quatre, profession de cultivateur, domicilié à La Garde, département du Var, fils majeur de Jean Joseph Ginouvier, profession de propriétaire, domicilié à La Garde, département du Var, et de Marie Hazelme Eyre, sans profession, domiciliée à La Garde, ici présentes et consentantes, d'une part,

N° 3

Ginouvier et Hermite,

Et de Marie Magdeleine Hermite, âgée de vingt quatre ans, née à La Garde, département du Var, le premier du mois de février mil huit cent vingt, sans domicilie à La Garde, département du Var, fille majeure de Joseph Hermite, profession de propriétaire, domicilié à La Garde, département du Var, et de Cherize Vetton, sans profession, domiciliée à La Garde, ici présentes et consentantes, d'autre part,

Les actes préliminaires sont 1° Les publications de Mariage faites trois mois, trois dimanches consécutifs, les trente janvier dernier, et six février courant 2° L'acte de naissance du futur époux, et 3° L'acte de naissance de la future épouse, tous actes ci dessus, dûment et sainement,

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Magdeleine Hermite et l'autre Joseph Marius Ginouvier,

En présence de Jean François Bernard, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de trente un ans, profession de notaire, non parent ni allié des futurs époux.

De Jean François Camille Bertrand, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de quarante un ans, profession de terrassier, non parent ni allié des futurs époux.

De Joseph Joseph Douvier, Bernard, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de vingt trois ans, profession de boulanger, non parent ni allié des futurs époux.

Et de Louis Cadmi Laugier, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de trente quatre ans, profession de cultivateur, non parent ni allié des futurs époux.

Après quoi, moi Joseph Joseph Marius Ginouvier, Maire, officier de l'état civil de la commune de La Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qu'il a été signé avec moi, Joseph Joseph Ginouvier, Hermite, Hermite, Eyre, Vetton, Bernard, Douvier, Bertrand, Laugier et autres comparants non illétrés, après lecture faite.

Ginouvier — Marius — François — Jh Brun — Laugier



Du vingt huit février an mil huit cent quarante-huit, à quatre heures du soir.

Acte de mariage de Joseph Emmanuel Marie Joseph Laugier, âgé de vingt quatre ans, né à La Garde, département du Var, le quatre du mois de février mil huit cent vingt quatre, profession de menuisier, domicilié à La Garde, département du Var, fils majeur de Dominique Laugier, profession de cultivateur, domicilié à La Garde, département du Var, et de Marie Alexis Fortunée Emilie Bertrand, sans profession, domiciliée à La Garde, ici présentes et consentantes, d'une part,

N° 4.

Et de Emilie Rose Emilie Fortunée Edmond Bertrand, âgée de vingt deux ans, née à La Garde, département du Var, le vingt deux du mois de février mil huit cent vingt, domiciliée à La Garde, département du Var, fille majeure de Marie Edmond Bertrand, profession de cultivateur, domicilié à La Garde, département du Var, et de Jeanne Marie Madeleine Bertrand, sans profession, domiciliée à La Garde, département du Var, ici présentes et consentantes, d'autre part,

Laugier et Edmond,

Les actes préliminaires sont 1° Les publications de mariage faites trois mois, trois dimanches consécutifs, les treize et vingt février courant mois, 2° L'acte de naissance du futur époux, 3° L'acte de naissance de la future épouse, 4° Le dix huit décembre mil huit cent quarante, tous actes ci dessus dûment et sainement,

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Rose Emilie Edmond, et l'autre Emmanuel Marie Joseph Laugier,

En présence de Louis Pierre Antoine Philippe Bertrand, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de trente un ans, profession de menuisier, non parent ni allié des futurs époux.

De Louis Pierre Germain, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de quarante quatre ans, profession de tailleur de pierre, non parent ni allié des futurs époux.

De Louis Edmond Bertrand, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de trente deux ans, profession de marchand de vins, non parent ni allié des futurs époux.

Et de Alexandre Joseph François Martin, domicilié à La Garde, département du Var, âgé de vingt trois ans, profession de ouvrier menuisier et charpentier, non parent ni allié des futurs époux.

Après quoi, moi Joseph Marius Ginouvier, officier de l'état civil de la commune de La Garde, faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, Joseph Joseph Ginouvier, Laugier, Rose, Edmond, Bertrand, Bertrand, Laugier et autres comparants non illétrés, après lecture faite.

Laugier — Martin — Germain — Bertrand — Edmond — Jh Brun — Laugier